BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie : 450 m
- La Somme

Etangs : 11.4 hectares
- Numéro 1
- Numéro 2 Carpodrome
- Numéro 3
- Numéro 4
- Numéro 5
- Numéro 10
- Numéro 11

Membres du bureau

Président
VILCOT Jean-Marie

Vice-Président
BEAUVARLET Jean

Trésorier
ANDRE Philippe

Secrétaire
RICHARD Joffrey

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

L'association "Les pêcheurs de Bray sur Somme" vous propose de pêcher dans un cadre préservé où s'offre à vous de nombreux étangs ainsi que la rivière Somme..

Tous les types de pêche sont possibles : pêche aux blancs, pêche aux carnassiers, pêche à la carpe de jour et de nuit, carpodrome.

Une zone de mise à l'eau des barques est accessible sur la Somme.

Un camping est situé à proximité des lots de pêche de l'association.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.;

https://lespecheursdebray.fr

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	25.00€	40.00€	7.00€	16.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	100.00€	100.00€	100.00€	100.00€	-	-	100.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	-	-	50.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Jean-Marie VILCOT - 5, rue du Stade - 80340 BRAY SUR SOMME -
Au Chant du Coq - 5, rue du Hotteux - 80360 MARICOURT -

Réglement

Domaine Privé de l'AAPPMA " Les Pêcheurs de Bray "(2ème catégorie - carte de l'AAPPMA obligato ou Interfédérale)) :

*- **lots 5 à 8, « Gaine courant de Somme « :***
*pêche **autorisée à 4 lignes**. pêche aux leurres autorisée (sauf période fermeture brochet)*

*- **étangs du Couchant n° 1, 2, 3, 4*, 5,***

1) *pêche **autorisée à 4 lignes**; avec au maximum **2 lignes aux carnassiers** (vif uniquement) pour les éta n°1,3, 4 et 5;*

2) *pêche **aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif.***

3) ***Pêche aux leurres autorisée à la place des 2 lignes au vifs.***
ns
Etang N°2 : Pêche No-Kill des gros poissons (Carpe, tanches), 1 ligne de février à septembre et 2 lignes de d'octobre à janvier.
Afin de préserver les poissons, bourriche interdite, hameçons sans ardillon et tapis de réception obligatoire.

4) ***Pêche à la Carpe de nuit***:

*- **Réservée aux titulaires de l'option carpe de nuit (100 €) :***

*- **Lieu :** Étang du Couchant n°3 et 4, Les Moulins lots N° 5 à 8*

*- **Jours de pêche :** Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi*

-Esches végétales uniquement

*- Chaque pêcheur doit impérativement **respecter sa zone de pêche et pêcher droit face** à son emplacem*
*- **Pêche No Kill,** aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit immédiate.*
Hameçon sans ou mini ardillons recommandés.
Tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
-L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autoris
*- **Respectez l'environnement:** emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement, laisser passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse*
*-**Rappel :** Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs tolérés*

***Etang du Couchant n°4 , o**ption float-tube étang n°4 (50 €) pour toutes les cartes*

Etangs du couchant 10 et 11
Frayéres pêche interdite

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : vilcot-jean-marie@wanadoo.fr (mailto:vilcot-jean-marie@wanadoo.fr)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 1

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.39 Ha

Type(s) de pêche :

Services :

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 1, 2, 3, 4*, 5, 10 et 11:

1) pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
2) pêche aux leurres arificiels et mort manié autorisée à la place des deux lignes aux vifs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 31 janvier

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie